

Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats

Motion adoptée le samedi 8 mars 2008 en Comité National de la FNUJA

La FNUJA est favorable à l'unification des avocats et des CPI sous la condition du respect des énonciations suivantes :

- Garantie sur la formation juridique des CPI incluant une formation initiale plus longue et structurée ;
- Recours à la CARPA obligatoire pour le maniement des fonds ;
- L'absence de collègue spécifique aux ex CPI au CNB ;
- Un titre unique d'Avocat avec le recours à la mention prévue par le CNB si l'avocat la sollicite ;
- Mise en conformité avec les dispositions relatives à la profession d'Avocat des structures d'exercice actuelle des CPI dans le délai de 5 ans.